

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 14 septembre 2020, à 19:30 heures, avec public limité, suivant le décret numéro 689-2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux et située au Centre des Loisirs au 305, rue Saint-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Est absente : Chantal St-Martin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

RÉSOLUTION 286.09.2020

A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (avec public limité)

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19h30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

i. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –
RÈGLEMENT 650-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.
620-19 À 19H30.**

Puisqu'aucune question n'est adressée au conseil municipal, l'assemblée publique de consultation ferme à 20h01.

RÉSOLUTION 287.09.2020

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 288.09.2020

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 10 septembre 2020 au montant de 598 587.32 \$ dont 243 417.72 \$ pour l'entente loisirs et 24 342.32 \$ en immobilisation incendie.

Adopté.

RÉSOLUTION 289.09.2020

D- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 17 ET 31 AOÛT 2020

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux du 17 et du 31 août 2020 tels que présentés.

Adopté.

E- DÉPÔT DES PERMIS AOÛT 2020

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour AOÛT 2020 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 290.09.2020

OCTROI DU MANDAT D'ACHAT ET INSTALLATION DES GPS À GÉOTHENTIC

ATTENDU QUE l'entreprise Géothentic a présenté une soumission pour l'installation de GPS, en location, de type ORCA 4 pour un montant de 1 760.00 \$ en frais initiaux et des frais mensuels de 35.00 \$ pour un contrat de 60 mois ;

ATTENDU QUE les véhicules visés sont : le Ford F150, la rétrocaveuse, le Transit, un camion cube, le pickup incendie, un petit tracteur Wacker Neuson WL32, le déneigeur, le camion 10 roues, le 6 roues ainsi qu'un autre véhicule à déterminer (futur camion 10 roues) ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'installation et de location à l'entreprise Géothentic pour un montant de 1 760.00 \$ en frais initiaux et des frais mensuels de 35.00 \$ pour un contrat de 60 mois.

Adopté.

RÉSOLUTION 291.09.2020

CONTRAT FOURNITURE SABLE ABRASIF – EXCAVATION YVON BENOIT

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement de sable abrasif pour la saison 2020-2021 selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Yvon Benoit propose 800 tonnes à 15.00 \$ la tonne métrique pour un montant total de 12 000 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le montant total inclut la main-d'œuvre, l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat, tous les déplacements et le matériel ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie Excavation Yvon Benoit selon les termes suivants : 800 tonnes à 15.00 \$ la tonne métrique pour un montant total de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 292.09.2020

CONTRAT FOURNITURE SEL DE DÉGLAÇAGE – COMPASS MINERALS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement de sel de déglacage pour la saison 2020-2021 selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE la compagnie Compass Minerals propose 300 tonnes à 81.17 \$ la tonne métrique pour un montant total de 24 351 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le montant total inclut la main-d'œuvre, l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat, tous les déplacements et le matériel ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie Compass Minerals selon les termes suivants : 300 tonnes à 81.17 \$ la tonne métrique pour un montant total de 24 351 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 293.09.2020

OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN, MESSIER ET UNE PARTIE DE LA RUE RAÏCHE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offres publique portant le numéro de référence GGRM – 00255717 par l'entremise du SEAO ;

ATTENDU QUE 3 entreprises ont déposé une soumission ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 septembre 2020 à 11h01 au bureau municipal devant 3 témoins ;

ATTENDU QUE l'analyse a été effectuée par Les Services EXP déclarant que la soumission plus basse conforme est Sintra pour un montant de 268 210.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE l'estimé des travaux était de 295 262 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'une économie de 28 401 \$, avec les taxes nettes, est réalisée ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de retenir la soumission déposée par Sintra pour l'exécution des travaux tels que décrits dans l'appel d'offres portant le numéro de référence GGRM – 00255717 au montant de 268 210.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses des travaux cités en préambule soient affectées au surplus accumulé.

Adopté.

RÉSOLUTION 294.09.2020

OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DES GÉOTUBES PAR AVIZO

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'échantillonnage des boues déshydratées de 12 géotubes sur 3 sites de prélèvements distincts afin de connaître l'état de celles-ci et de planifier les interventions à réaliser ;

ATTENDU QUE les tubes visés par cette soumission sont les suivants :

- Les plus anciens au bout de l'étang #4 : 2 sacs de 9 prélèvements chacun.
- Les 2018 au bout de l'étang #4 : 2 sacs de 8 prélèvements chacun.
- Les 2018 à côté de l'usine de traitement : 8 sacs de 8 prélèvements chacun.

ATTENDU QUE la firme Avizo propose la soumission la plus basse conforme au montant de 4 495.00 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'échantillonnage des boues déshydratées à la firme Avizo pour un montant de 4 495.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 295.09.2020

DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE OFFRE D'ACHAT POUR UN CAMION NEUF OU USAGÉ

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un camion 550 neuf ou usagé ;

ATTENDU QUE l'autorisation du conseil est nécessaire pour faire une offre d'achat pour un camion 550 neuf ou usagé ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser monsieur Mike Béland, directeur des services techniques et travaux publics, à faire une offre d'achat jusqu'à concurrence de 60 000\$ pour un camion usagé, et ce, jusqu'au 1^{er} octobre 2020 ;

QUE dépassé ce délai, une demande de soumissionnaires sera effectuée pour un véhicule neuf d'environ 80 000\$ plus taxes.

Adopté.

RÉSOLUTION 296.09.2020

OCTROI DU MANDAT POUR L'INGÉNIERIE DU BÂTIMENT/GAZÉBO SUR LE TERRAIN DU PARC YVON LAMBERT

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix afin d'octroyer le mandat d'ingénierie du bâtiment/gazébo sur le terrain du parc Yvon Lambert selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE les compagnies Fuzion et Consumaj proposaient des soumissions au même montant soit 6 000 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le conseil a procédé à un tirage au sort pour déterminer la compagnie qui obtiendra le mandat ;

ATTENDU QUE le tirage au sort, effectué devant l'assistance, a désigné la compagnie Consumaj ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer le mandat d'ingénierie du bâtiment/gazébo à la compagnie Consumaj pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 297.09.2020

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE POMPE ET D'UNE « DRIVE » POUR LE POSTE RÉHAUME

ATTENDU QU'une nouvelle pompe et une nouvelle « drive » sont nécessaires à la station Rhéaume ;

ATTENDU QUE la compagnie CPTECH propose la plus basse soumission conforme pour l'achat d'une pompe au montant de 8 999.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la compagnie Technologie 9000 inc. propose la plus basse soumission conforme pour l'achat, l'installation et la programmation d'une « drive » pour un montant de 8 250.00 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer les contrats aux compagnies CPTECH (8 999.00 \$) et Technologie 9000 inc. (8 250.00 \$) pour un montant total de 17 249.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 298.09.2020

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES POUR AFFICHER LES PANNEAUX DE COMMANDITAIRES DE CHAQUE CÔTÉ DU PANNEAU INDICATEUR SOUS L'AGORA

ATTENDU QUE des travaux d'installation de structures sont nécessaires pour afficher les panneaux des commanditaires de chaque côté du panneau indicateur situé sous l'agora ;

ATTENDU QUE la compagnie Allard Concept Plus offre la soumission la plus basse conforme au montant de 2 730 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour les travaux d'installation de structures à la compagnie Allard Concept Plus pour un montant de 2 730.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 299.09.2020

CERTIFICAT DE PAIEMENT #11 - CENTRE DES LOISIRS & TOIT DE PATINOIRE

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte n°11 présenté par monsieur Michel Faucher, architecte, de la Firme Faucher Gauthier architectes inc. en date du 27 août 2020 et ce, dans le cadre des travaux effectués le 26 août 2020 au centre des loisirs et au toit de la patinoire, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Tijaro inc.

QUE les réparations doivent être effectuées avant d'autoriser le paiement de la somme de 34 359.94 \$ taxes incluses.

Adopté.

POINT ANNULÉ

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR/ MANŒUVRE AUX TRAVAUX PUBLICS

Les entrevues d'embauche ont eu lieu 8 septembre 2020 pour le recrutement d'un employé au poste d'opérateur/manœuvre aux travaux publics.

Le comité des ressources humaines a effectué l'analyse des candidatures retenues.

Le candidat sélectionné s'est trouvé un autre emploi, donc le processus de recrutement se poursuit.

RÉSOLUTION 300.09.2020

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES RESTANTS À CONVERTIR AU LED

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin de remplacer les luminaires restants à convertir au LED ;

ATTENDU QUE selon les analyses, la soumission présentée par la compagnie Electro-système P.L. Inc est la plus basse conforme pour un montant de 48,247.89 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de remplacement des luminaires restants à convertir au LED à la compagnie Electro-système P.L. Inc pour un montant de 48,247.89 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

INCENDIE

RÉSOLUTION 301.09.2020

DÉMISSION D'UN POMPIER EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE le pompier Maxim Roberge a remis sa démission pour des raisons personnelles en date du 1^{er} septembre 2020 ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter la démission de monsieur Maxim Roberge, à titre de pompier, au sein de la brigade du service incendie de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

La municipalité tient à remercier monsieur Roberge pour ses loyaux services.

Adopté.

RÉSOLUTION 302.09.2020

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE 20 PAIRES DE BOTTINES POUR UNIFORME

ATTENDU QUE l'achat de 20 paires de bottines pour uniforme est nécessaire et que la dépense est prévue au budget ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du conseil afin de procéder à l'achat ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser l'acquisition des équipements mentionnés en préambule avec une limite de budgétaire maximum de 3 660 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

URBANISME

RÉSOLUTION 303.09.2020

Abrogée par
la résolution
148.05.2021

DÉCISION CONCERNANT LES TERRAINS SITUÉS DANS LE PARC À L'ARRIÈRE DES RUES DES BRUANTS ET BASILE-LETENDRE

ATTENDU QUE le conseil a pris la décision de ne pas procéder à la vente des terrains situés dans le parc à l'arrière des rues des Bruants et Basile-Letendre ;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à l'arpentage du parc Yvon-Lambert ;

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir des soumissions afin de faire arpenter le parc à l'arrière des rues des Bruants et Basile-Letendre ;

ATTENDU QUE suite à l'arpentage, le conseil désire faire installer des poteaux galvanisés aux limites des terrains situés dans le parc à l'arrière des rues des Bruants et Basile-Letendre ;

ATTENDU QUE lesdits poteaux seront à 4 pieds hors sol et disposés à tous les 8 pieds. Ils seront noirs ou gris et disposés jusqu'aux limites du développement Coderre ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de solliciter des soumissions pour le mandat d'arpentage du parc Yvon-Lambert;

QU'une demande de soumissions est nécessaire, suite à l'arpentage, pour l'achat et l'installation de poteaux galvanisés de 4 pieds hors sol, de couleur noire ou grise, et disposés à tous les 8 pieds jusqu'aux limites du développement Coderre.

Adopté.

RÉSOLUTION 304.09.2020

NOMINATION D'UN MEMBRE AU CCU

ATTENDU QUE le CCU a procédé à un appel de candidatures pour combler le poste vacant ;

ATTENDU QUE madame Karine Dussault a souligné son intérêt pour devenir membre du CCU;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de nommer madame Karine Dussault, à titre de membre du comité consultatif en urbanisme, pour un mandat de 2 ans.

Adopté

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO 655-20 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NO 628-19 SUR LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS,
PROCÉDURES ET SERVICES MUNICIPAUX**

Un avis de motion est donné par **Stéphane Gauthier** :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 655-20 modifiant le règlement numéro 628-19 intitulé *Règlement sur la tarification des permis, certificats, procédures et services municipaux*.
- dépose le règlement numéro 655-20 modifiant le règlement numéro 628-19 sur la tarification des permis, certificats, procédures et services municipaux.

RÉSOLUTION 305.09.2020

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 650-20

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement de zonage n°. 620-19 le 24 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes de modification au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accepté de donner suite aux demandes de modification et a demandé au service d'urbanisme de se pencher sur la rédaction d'un projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des erreurs et des normes susceptibles d'interprétation se sont glissées dans le règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de profiter du projet de règlement pour apporter ces autres modifications ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham adopte à l'unanimité le second projet de règlement no. 650-20 en ajoutant des modifications dans la zone C-4.

Adopté.

RÉSOLUTION 306.09.2020

OCTROI DE CONTRAT POUR UNE CONTRE-EXPERTISE DU LOT 5 154 907

ATTENDU QUE le conseil a convenu de faire une contre-expertise du rapport d'évaluation du lot 5 154 907 ;

ATTENDU QU'une première soumission a été obtenue de la firme Immovex au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables. La firme mentionne que le délai sera de 1 mois ;

ATTENDU QU'une deuxième soumission a été obtenue du bureau d'évaluation Michel Robert inc. à Saint-Hyacinthe au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables avec un délai de 3 semaines ;

ATTENDU QU'une troisième soumission a été obtenue par la firme Fortin Fréchette Évaluateurs Immobiliers Agréés au montant de 1 350.00 \$ plus les taxes applicables avec un délai de 15 jours ouvrables suite à la première rencontre ;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de contre-expertise à la firme Fortin Fréchette Évaluateurs Immobiliers Agréés au montant de 1 350.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 307.09.2020

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR ALIÉNATION ET LOTISSEMENT
– MANON ADAM – LOT 5 155 473**

- **Le potentiel agricole ou l'absence de potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**
« Les sols en présence dans cette partie du territoire possèdent un potentiel agricole classé 4-6P et 4-4WP ainsi qu'une partie en 4-FW selon l'inventaire des terres du Canada. »
- **Les possibilités ou l'impossibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**
« Le lot 5 153 710 est actuellement majoritairement sous couvert boisé avec une partie cultivée en frontage du 7^e rang. Par contre, la partie visée est séparée du reste du lot par un cours d'eau en plus d'être sous un couvert boisé. La municipalité est incluse dans la liste des municipalités visées par l'annexe II du *Règlement sur les exploitations agricoles*, il est donc impossible de procéder au déboisement pour mettre cette partie en culture. »
- **La présence ou l'absence de conséquences négatives sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir :**
« L'aliénation et le lotissement de la superficie du lot visé n'aurait pas de conséquence négative sur le déroulement des activités agricoles. »
- **L'existence ou non de contraintes et d'effets résultant des lois et règlements :**
« Il n'y aura aucune contrainte ou effets résultant de l'utilisation du terrain par rapport à la Directive sur les odeurs. »
- **La disponibilité ou la non-disponibilité d'autres emplacements, que ce soit en zone agricole ou non agricole, de moindres impacts :**
« Les acheteurs possèdent déjà un lot à usage résidentiel bénéficiant de droits acquis contigu à l'emplacement visé. La présence demande ne vise pas une demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole. »
- **L'effet ou l'absence d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :**
« L'autorisation d'aliénation et de lotissement n'aurait pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole. La zone où se trouve la partie visée est constituée de résidences en îlot déstructuré et de boisés. »

- **Les effets ou l'absence d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région :**
« Aucun effet sur la préservation, des ressources d'eau et de sol concernant la consommation d'eau par le propriétaire versus la nappe phréatique qui alimente les cultures. »
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante ou insuffisante pour y pratiquer l'agriculture :**
« La municipalité est incluse dans la liste des municipalités visées par l'annexe II du *Règlement sur les exploitations agricoles*, il est donc impossible de procéder au déboisement pour mettre cette partie en culture. »
- **Les effets positifs sur le développement économique :**
« Ne peuvent s'appliquer sur ce projet. »
- **Les conditions socio- économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque justifiées par une faible densité d'occupation :**
« Ne peuvent s'appliquer sur ce projet. »
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**
« Le demandeur n'a pas précisé les conséquences d'un refus »

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'appuyer la demande pour aliénation et lotissement du lot **5 155 473** du cadastre du Québec.

Adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 308.09.2020

DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE SAISON 2020-2021 POUR MOTO CLUB DRUMMOND

ATTENDU QUE des demandes d'autorisation de traverses de chemins publics pour les motoneiges ont été reçues au bureau ;

ATTENDU QUE l'autorisation et la signalisation sont obligatoires par la loi 43 ;

ATTENDU QU'une liste exhaustive des traverses a été jointe à la demande ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins de Moto Club Drummond pour la saison 2020-2021 ;

QUE la municipalité soit avisée de tous changements au niveau des traverses.

Adopté.

RÉSOLUTION 309.09.2020

PROJET 2021 – CADETS POLICIERS

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec propose un projet permettant de bénéficier des services de deux cadets policiers durant l'été 2021 ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec offre de payer 50 % des frais liés aux services des policiers cadets ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes paieront ensemble le 50 % des frais restants ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de faire parvenir une résolution à la Sûreté du Québec concernant le projet 2021 des cadets policiers pour mentionner l'intérêt de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à participer au projet.

Adopté.

RÉSOLUTION 310.09.2020

ADOPTION DU PROTOCOLE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CSSC

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre le Centre de services scolaire et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a été élaboré ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent améliorer les activités communautaires, sportives et culturelles pour les citoyens ainsi que de maximiser l'utilisation des équipements ;

ATTENDU QUE les Parties consentent à partager, pour l'une ou l'autre des parties à la présente entente et selon les conventions établies dans ledit protocole et en lien avec des équipements, des terrains et des bâtiments dont elles sont propriétaires sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir une entente de partage des ressources relative à l'utilisation des équipements, des terrains des bâtiments de chaque partie ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter ledit protocole ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu que le protocole soit révisé et qu'il y ait des discussions avant de procéder à l'adoption.

Adopté.

RÉSOLUTION 311.09.2020

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN FEU DE FOYER – AGORA DU PARC YVON-LAMBERT

ATTENDU QU'une demande a été faite afin d'obtenir une autorisation pour faire un feu dans un foyer à l'Agora du parc Yvon-Lambert, le 19 septembre 2020, lors de la tenue d'une réception de mariage;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser le feu de foyer à l'Agora du parc Yvon-Lambert, le 19 septembre 2020, lors de la tenue d'une réception de mariage.

QUE l'autorisation soit conditionnelle à ce que les responsables s'engagent à respecter l'emplacement du feu de foyer qui sera désigné au préalable par le directeur des services afin d'écartier tout risque d'incendie.

Adopté.

RÉSOLUTION 312.09.2020

DOSSIER DU 361, LEMIRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de prolongation en lien avec la résolution n° 269.08.2020 concernant un usage dérogatoire au 361, Lemire ;

ATTENDU QUE la demande consiste à prolonger le délai d'application jusqu'au 5 octobre 2020 ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser le délai d'application jusqu'au 5 octobre 2020.

Adopté.

RÉSOLUTION 313.09.2020

ACHAT D'UNE LICENCE POUR LA SOLUTION TRANSPHERE - PAIEMENT EN LIGNE – LOISIRS

ATTENDU QUE PG Solutions mettra fin, d'ici la fin de l'année 2020, au service de l'option « Loisirs en ligne – Option paiement en ligne ». Celle-ci sera remplacée par la solution « Transphere – Paiement en ligne – Loisirs en ligne » ;

ATTENDU QUE le prix initial du nouveau service est de 500.00 \$ plus les taxes applicables et que le contrat est d'une durée de 36 mois ;

ATTENDU QUE des frais annuels de 500.00 \$ plus les taxes applicables sont à prévoir et que le montant est sensiblement le même que le prix actuel ;

ATTENDU QU'un rabais de 1 530.00 \$ est offert sur le prix pour les services professionnels ;

ATTENDU QUE le rabais est conditionnel à un mandat accordé avant le 30 septembre 2020 ;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de procéder à l'achat d'une licence pour la solution « Transphere – Paiement en ligne – Loisirs en ligne » au montant initial de 500.00 \$ et d'acquitter les droits d'utilisation annuels de 500.00 \$ pour la durée du contrat de 36 mois.

Adopté.

OFFRE POUR CALENDRIER 2021

Reporté au mois d'octobre.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 653-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 609-18 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Dépôt du règlement numéro 653-20 modifiant le règlement numéro 609-18 sur la rémunération des élus municipaux.

Un avis public sera publié le 15 septembre 2020.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 654-20 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Un avis de motion est donné par **Sarah McAlden** :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 654-20 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.
- dépose le projet du règlement numéro 654-20 intitulé *Règlement 654-20 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.*

RÉSOLUTION 314.09.2020

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer à la convention de la FCM afin d'être éligible aux subventions ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à adopter une politique de gestion des actifs conforme à la demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la politique de gestion des actifs est présentée au conseil pour adoption ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter la politique de gestion des actifs telle que présentée ;

QUE la politique de gestion des actifs soit déposée à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté.

VARIA

DEMANDE DU CLUB DE SOCCER

L'information est donnée que le Club de soccer a souligné son intérêt à siéger au conseil d'administration de la municipalité.

Le conseiller Sylvain Proulx mentionne que les membres en discuteront entre eux.

Reporter au prochain atelier de travail.

RÉSOLUTION 315.09.2020

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC SUR LE LOT 6 255 101

ATTENDU QUE la résolution 192.06.2020 ;

ATTENDU QUE des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial traversent le lot 6 255 101 ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le CSS des Chênes conviennent d'établir une servitude réelle et perpétuelle ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'obtenir du CSS des Chênes une servitude d'aqueduc et d'égout pluvial contre le lot 6 255 101 lui appartenant, en faveur des lots 6 308 000 et 6 255 102 appartenant à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

QUE madame la mairesse Nathacha Tessier et madame la directrice générale Nathalie Lemoine soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ladite cession.

Adopté.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est dûment proposé par madame Sarah McAlden unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 14.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale